

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1909

7 août 2013

SOMMAIRE

ABI CEE Holdings S.à r.l.	91614	Larry Berlin I S.à r.l.	91628
BHR Luxembourg S.à r.l.	91627	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	91601
BNP Paribas	91627	Materis Parent S.à r.l.	91632
Boduhura Resort S.A.	91622	May Be S.A.	91621
Brasserie A l'Abri, s.à.r.l.	91626	McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	91601
Brasserie du Parc S.à.r.l.	91626	Mowe Lux	91600
BSN medical Luxembourg Finance Hold- ing S.à r.l.	91627	Omnicom Lux	91631
Celio Luxembourg S.à r.l.	91622	Rowling Investments S.A.	91614
CEREP Redcliffe S.à r.l.	91626	Shepherd Capital GP	91618
Demap S.A.	91600	Siemens	91630
Dharma Investment S.A.	91599	Silexa S.A.	91615
Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l.	91600	Simeda	91629
Eurocap Invest S.A.	91602	Simeda	91618
European Art Tour S.A.	91604	Sirius Lux S.A.	91618
Even Germany S.C.A.	91631	Société des Ateliers Nic. Olinger S.A.	91619
Fattal Hotels (GP) S.à.r.l.	91602	Sogemark S.A.	91618
Fides Capital S.à r.l.	91602	Sotraco S.A.	91621
Fimassi Holding S.A.	91632	Spanier & Wiedemann S.à.r.l.	91621
Financière Daunou 1 S.A.	91603	Spirit Catalogue Parent, S.à r.l.	91630
Financière Daunou 5 S.à r.l.	91601	TAG Heuer International S.A.	91599
Financière PNR S.à r.l.	91604	TA Investment Holdings S.à r.l.	91592
Flexa Investments S.A.	91603	Tapis Persan S.à r.l.	91615
Fulmin Investments S.A.	91632	Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l.	91586
IAV Internationale Aufzugmontage AG	91628	TOM G.m.b.H.	91599
IGLS Invest S.A. SPF	91628	Utu Luxembourg 1 S.à r.l.	91586
Interactive Development S.A.	91627	Verizon International Investments Luxem- bourg S.à r.l.	91589
Ivaldi Alpha SICAV-FIS	91629	VictorianFibre Holding & Co. S.C.A.	91589
Ivaldi Master SICAV-FIS	91629	Vrucht Invest S.A.	91592
Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.à.r.l.	91629	Waterfront Development International S.A.	91586
		Weinmann Luxembourg S.A.	91589

Tele2 Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 17.699.000,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 112.873.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013081436/11.

(130100001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Waterfront Development International S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 123.880.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013081506/11.

(130100451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Utu Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 127.987.

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth of June,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Utu Luxembourg 1 S.à r.l. (formerly known as ASBURY TRADING S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen million four hundred twenty-two thousand eight hundred euro (EUR 13,422,800.-), with registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 19 April 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1360 of 4 July 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.987 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a notarial deed dated 30 July 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2322 of 16 October 2007.

The Meeting was declared open at 6.16 p.m. and was presided by Me Maÿ N'Diaye, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed Me Fabien Morelli, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting.

Maître Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg is elected as scrutineer by the Meeting.

The chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

4 Miscellaneous.

II. All shareholders of the Company were duly convened by registered mail on June 3, 2013.

III. The names of the shareholders and the number of shares held by each of them are indicated in an attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the board of the meeting; such attendance list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

IV. It appears from the said attendance list that out of a total of five hundred thirty-six thousand nine hundred and twelve (536.912) issued shares of the Company, five hundred thirty-six thousand nine hundred and twelve (536.912) shares representing 100 % of the share capital are represented at the present meeting.

V The present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

VI. The Meeting then, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman, by unanimous vote adopted the following resolution:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint Merlis S.à r.l., with registered office at 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320, as liquidator.

Third resolution

The Meeting resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary.

The Meeting resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

The meeting was closed at 6.26 p.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and résidences, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept juin,

par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés (Assemblée) de Utu Luxembourg 1 S.à r.l. (antérieurement connue sous la dénomination ASBURY TRADING S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de treize millions quatre cent vingt-deux mille huit cents euros (EUR 13,422,800.-), dont le siège social est au 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 juillet 2007 sous le numéro 1360 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.987 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 30 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 octobre 2007 sous le numéro 2322.

L'Assemblée est déclarée ouverte à 18.16 heures et est présidée par Maître Maÿ N'Diaye, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Fabien Morelli, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
- 2 Nomination d'un liquidateur.
- 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
- 4 Divers.

II. Tous les associés de la Société ont été valablement convoqués par lettre recommandée en date du 3 juin 2013.

III. Les noms des associés et le nombre des parts sociales détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires des associés représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

IV. Il résulte de cette liste de présence que sur un total de cinq cent trente-six mille neuf cent douze (536.912) parts sociales émises de la Société, cinq cent trente-six mille neuf cent douze (536.912) parts sociales représentant 100 % du capital social émis sont représentées à la présente assemblée.

V. La présente assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

VI. L'Assemblée, après avoir dûment pris connaissance des propositions faites par le Président, a ensuite adopté les résolutions suivantes chaque fois par vote unanime.

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer Merlis S.à r.l., dont le siège social est au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.320, comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

L'assemblée est clôturée à 18.26 heures.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. N'Diaye, F. Morelli, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 19 juin 2013. REM/2013/1024. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013083621/140.

(130102936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

VictorianFibre Holding & Co. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VictorianFibre GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013083629/11.

(130103255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Verizon International Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.069.623.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013083628/10.

(130102760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Weinmann Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 178.137.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausenddreizehn, am elften Juni.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Mats Sigvard Dahlqvist, geboren in Västerås am 14. Oktober 1957, wohnhaft F-48100 Saint-Germain-en-Laye, 24 rue de Pontoise,

hier vertreten durch Herrn Carsten René BEUL, Rechtsanwalt/Steuerberater/Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Neuwied,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Saint-Germain-en-Laye am 8. Juni 2013.

Die Vollmacht wird nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den beurkundenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Erschienene ersuchte den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von ihm zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung „Weinmann Luxembourg S.A.“ wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen aller Art an Unternehmen des medizinischen und medizintechnischen Bereichs sowie der Erwerb und die Verwaltung von gewerblichen Schutzrechten aller Art, wie z.B. Marken- Gebrauchsmusterrechten, Patenten etc..

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen Sie direkt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, finanzielle, mobiliare oder immobiliare Tätigkeiten ausüben, die zur Förderung des Hauptzwecks der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar dienlich sein können.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREIßIG TAUSEND EURO (EUR 31.000,-) eingeteilt in DREIHUNDERTZEHN (310) Aktien zu je EIN HUNDERT EURO (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Stand auf ZEHN MILLIONEN EURO (EUR 10.000.000,-) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien, deren Nennwert EIN HUNDERT EURO (EUR 100,-) beträgt.

Der Verwaltungsrat wird ermächtigt und beauftragt

- diese Kapitalerhöhung zu tätigen, besonders die neuen Aktien in einer Gesamtausgabe, in Teilausgaben in Abständen oder fortlaufend auszugeben mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen, Umwandlung von Forderungen oder auch, nach Genehmigung durch die jährliche Hauptversammlung, mittels Einbeziehen von Gewinnen oder Reserven.

- den Ort und den Zeitpunkt der Gesamtausgabe oder der eventuellen einzelnen Teilausgaben, den Emissionspreis, sowie die Zeichnungs- und Einzahlungsbedingungen festzulegen

- das Vorzugsrecht zur Zeichnung der Aktionäre bei der obengenannten Neuausgabe von Aktien mittels Einzahlung von Bareinlagen aufzuheben oder einzuschränken.

Diese Ermächtigung ist gültig für eine Dauer von fünf Jahren, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der gegenwärtigen Urkunde und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Hauptversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmäßig beurkundeten Kapitalerhöhung wird der erste Abschnitt des vorliegenden Artikels entsprechend abgeändert. Dem Verwaltungsrat oder jeder dazu bevollmächtigten Person obliegt es, diese Änderung durch notarielle Urkunde bestätigen zu lassen.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Rat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können jederzeit abberufen werden.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember des Kalenderjahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt den 30. Juni um 11 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Uebergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2013.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2014 statt.

Zeichnung und Einzahlung der aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt der Erschienenene, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

Herr Mats Sigvard Dahlqvist, dreihundertzehn Aktien	310
TOTAL	310 Aktien

Sämtliche Aktien wurden voll eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von EINUNDDBREIßIGTAUSEND EURO (31.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklaerung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26, 26-3 und 26-5 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schaetzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr zwei tausend Euro.

Beschlüsse des Gesellschafters

Alsdann fasst der Erschienenene, vertreten wie oben erwähnt folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf 1, die der Kommissare auf 1 festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsrat wird ernannt:

Mats Sigvard Dahlqvist, geboren in Västeras, Schweden, am 14. Oktober 1957, wohnhaft F-48100 Saint-Germain-en-Laye, 24 rue de Pontoise.

- 3) Zum Kommissar wird ernannt:

AUDITNEXT S.à r.l., 18 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg RCS B 100070.

- 4) Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2557 Luxembourg, 18 rue Robert Stümper

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: C. R. BEUL und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27651 Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 25. Juni 2013.

Référence de publication: 2013083646/141.

(130102770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Vrucht Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.484.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VRUCHT INVEST S.A.

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013083643/12.

(130102525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TA Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.673.832,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth (14) of March before Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of TA Investment Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of twelve million four hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 12,473,832) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial C) dated July 20, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were amended for the last time on January 18, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C.

THERE APPEARED:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty euro (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of seven million seventy-nine thousand eighty-eight euro (EUR 7,079,088.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand four hundred eighty euro (EUR 1,212,480.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. (formerly named TA EU Acquisitions ZV S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 1,212,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.321 (TA Zebra),

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of ten million Swedish krona (SEK 10,000,000.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream) and

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, having a share capital of one million two hundred and twelve thousand four hundred and ninety-nine euro and ninety cents (EUR 1,212,499.90) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 175.263 (TA EU Acquisitions V and, together with TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra and TA EU Acquisitions Mountainstream, the Shareholders),

each of the Shareholders are hereby represented by Mr Ryan Benjamin, employee, with professional address in Luxembourg-City, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed 'ne varietur' by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) in order to bring it from its present amount of twelve million four hundred seventy-three thousand eight hundred and thirty-two euro (EUR 12,473,832.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares), (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares), (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares), (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares), (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares), (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F shares (the Class F Tracker Shares) and (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of thirteen million six hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 13,673,832.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares and (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Subscription for and payment of the share capital increase of the Company specified under item 2 above by a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) to be made by TA EU Acquisitions V S.a r.l.;

4. Subsequent amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the share capital increase set out at items 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the Shareholders waive the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-),

in order to bring it from its present amount of twelve million four hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 12,473,832.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred and twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares and (viii) twelve thousand five hundred (12,500) Class G Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,

to an amount of thirteen million six hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 13,673,832.-) represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary Shares, (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class A Tracker Shares, (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) Class B Tracker Shares, (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) Class C Tracker Shares, (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) Class D Tracker Shares, (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class E Tracker Shares, (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) Class F Tracker Shares and (viii) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) Class G Tracker Shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each,

by issuance of a proportional number of new shares in each class of shares and having the rights and obligations set out in the Articles.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the subscription to, and full payment of, the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon appeared TA EU Acquisitions V, aforementioned, represented as stated above, who subscribes for one million two hundred thousand (1,200,000) newly issued Class G Tracker Shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-).

Such contribution in cash, in the aggregate amount of one million two hundred thousand euro (EUR 1,200,000.-) shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one million two hundred thousand] euro (EUR 1,200,000.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles so that it shall read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is set at thirteen million six hundred seventy-three thousand eight hundred thirty-two euro (EUR 13,673,832.-), divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- (ii) one million two hundred thousand (1,200,000) class A tracker shares (the Class A Tracker Shares);
- (iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (the Class B Tracker Shares);
- (iv) one million two hundred thousand (1,200,000) class C tracker shares (the Class C Tracker Shares);
- (v) six million four hundred and twenty two thousand eight hundred and fourteen (6,422,814) class D tracker shares (the Class D Tracker Shares);
- (vi) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class E tracker shares (the Class E Tracker Shares);
- (vii) one million two hundred thirteen thousand five hundred eighteen (1,213,518) class F tracker shares (the Class F Tracker Shares); and
- (viii)) one million two hundred twelve thousand five hundred (1,212,500) class G tracker shares (the Class G Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) additional Class C Tracker Shares, (iv) additional Class D Tracker Shares, (v) additional Class E Tracker shares, (vi) additional Class F Tracker Shares, (vii) additional Class G Tracker Shares, (viii) class H tracker shares (Class H Tracker Shares) and (ix) class I tracker shares (Class I Tracker Shares), all in registered form and each having a nominal value of one euro (EUR 1.-) (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Class C Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg III S.à r.l..

The Class D Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg II S.à r.l..

The Class E Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

The Class F Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Mountain StreamHolding II S.à r.l..

The Class G Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg V S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes and give power and authority to any manager of the Company and any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the shareholders' register of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

There being no further business on the agenda, the Meeting was adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2500.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième (14) jour du mois de mars par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de TA Investment Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, ayant un capital social de douze millions quatre cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 12,473,832.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 20 juillet 2007, N° 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 janvier 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C.

ONT COMPARU:

(1) TA EU Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.381 (TA Acquisitions),

(2) TA EU Acquisitions II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de sept millions soixante-dix-neuf mille quatre-vingt-huit euros (EUR 7.079.088.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.379 (TA Acquisitions II),

(3) TA EU Acquisitions III S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 1.212.480.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.383 (TA Acquisitions III),

(4) TA EU Acquisitions IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg B 171.219 (TA Acquisitions IV),

(5) TA EU Acquisitions Zebra S.à r.l. (anciennement nommée TA EU Acquisitions ZV S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social d'un million deux cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.212.500.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.321 (TA Zebra)

(6) TA EU Acquisitions Mountainstream S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de dix millions de couronnes suédoises (SEK 10.000.000.-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.773 (TA EU Acquisitions Mountainstream), et

(7) TA EU Acquisitions V S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, au capital social de un million deux cent douze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 1.212.499,90) immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.263 (TA EU Acquisitions V, et ensemble avec TA Acquisitions, TA Acquisitions II, TA Acquisitions III, TA Acquisitions IV, TA Zebra et TA EU Acquisitions Mountainstream, les Associés),

chacun des Associés est ci-après représenté par M. Ryan Benjamiin, employé, dont l'adresse professionnelle est située à Luxembourg-Ville, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.
- II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) afin de le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 12.473.832.-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires), (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A), (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F) et (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, à un montant de treize millions six cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 13.673.832.-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires; (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A; (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B; (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C; (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F et (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social de la Société mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire pour un montant total de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000.-) à faire par TA EU Acquisitions V S.à r.l.;

4. Modification subséquente de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social définie aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

- III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, les Associés renoncent aux formalités de convocation, les Associés ici représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-)

afin de le porter de son montant actuel de douze millions quatre cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 12.473.832,-), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F et (viii) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune,

à un montant de treize millions six cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 13.673.832,-) représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales Ordinaires, (ii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, (iii) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, (iv) un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C, (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie E, (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) Parts Sociales Traçantes de Catégorie F et (viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, toutes sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune,

par émission d'un nombre proportionnel de nouvelles parts sociales dans chaque catégorie de parts sociales et ayant les droits et obligations prévus dans les statuts.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Ensuite a comparu TA EU Acquisitions V S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, qui souscrit à un million deux cent mille (1.200.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie G, nouvelles émises, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-).

Cet apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000,-) est à la disposition de la Société dont la preuve a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'Article 5.1. des Statuts qui sera libellé de la manière suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à treize millions six cent soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 13.673.832,-), représenté par:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- (ii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie A (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A);
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B);
- (iv) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie C (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C);
- (v) six millions quatre cent vingt-deux mille huit cent quatorze (6.422.814) parts sociales traçantes de catégorie D (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D);
- (vi) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie E (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E);
- (vii) un million deux cent treize mille cinq cent dix-huit (1.213.518) parts sociales traçantes de catégorie F (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F); et

(viii) un million deux cent douze mille cinq cents (1.212.500) parts sociales traçantes de catégorie G (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G)

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C supplémentaires, (iv) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D supplémentaires, (v) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie E supplémentaires, (vi) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie F supplémentaires, (vii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie G supplémentaires, (viii) des parts sociales traçantes de catégorie H (Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), et (ix) des parts sociales traçantes de catégorie I (Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), toutes sous forme nominative et chacune ayant une valeur nominale de EUR 1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie C traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg III S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie E traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg Zebra S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie F traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Mountain Stream Holding II S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie G traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg V S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignées collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, afin d'inscrire, au nom et pour le compte de la Société, les parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités qui s'y rapportent (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2500.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte, le notaire le signe avec les parties comparantes.

Signé: R. Benjamin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 mars 2013. LAC/2013/13101. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013083597/366.

(130102434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TAG Heuer International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 52.964.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue au siège social le 24 juin 2013 que:

1) M. Bruno Amadei, M. Olivier Pérouse et M. Francesco Trapani ont été réélus administrateurs de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014;

2) Ernst & Young Luxembourg S.A., a été réélu «Réviseur d'Entreprises Agréé» de la Société pour un mandat qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui se tiendra en 2014.

Munsbach, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083599/17.

(130102952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

TOM G.m.b.H., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 163.143.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013081456/10.

(130099197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012 tenue en date du 24 juin 2013 que:

Suite au non renouvellement de mandat en qualité d'Administrateur de:

- Monsieur François WINANDY

Est élu en qualité de nouvel Administrateur de la société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2019:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Sont réélus, en qualité d'Administrateurs de la société pour la même période:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est élu Président du Conseil d'Administration pour la même période:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIN-CONTRÔLE S.A.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013083866/27.

(130103492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Demap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.778.

—
Extrait des résolutions prises à Luxembourg lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 25 juin 2013

1. L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Laurent GODINEAU de son mandat d'administrateur de type B de la Société avec effet au 19 avril 2013.

2. L'assemblée décide de nommer, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Sébastien FRANÇOIS, employé privé, né le 4 décembre 1980 à Libramont-Chevigny (Belgique), demeurant professionnellement au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, en qualité de nouvel administrateur de type B de la Société, avec effet au 20 avril 2013 et jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083864/17.

(130103483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Emfasis Mailing & Billing I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 33.100,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.425.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083879/10.

(130103547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Mowe Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 170.939.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 5 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet au 15 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur;

2. ratification, avec effet au 15 avril 2013, de la cooptation de Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;

3. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Jennifer Ferrand, avec adresse professionnelle au 24, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,
- Wolfgang Pietzsch, avec adresse au 4, An der Welle, 60322 Francfort-sur-le-Main, Allemagne,
- Robert Brimeyer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

4. renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de commissaire aux comptes de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085787/27.

(130105729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085779/9.

(130105501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013085776/12.

(130105725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Financière Daunou 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 926.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 111.245.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 juin 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet au 15 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B;

2. Nomination, avec effet immédiat, au mandat de gérant de classe B de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Michel Paris, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, de son mandat de gérant de classe A;

4. Nomination, avec effet immédiat, au mandat de gérant de classe A de Olivier de Vregille, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

5. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des gérants suivants:

- Stéphane ROUSSILHE, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Laurent RIVOIRE, Gérant de classe A, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Eric KEFF, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France;

- Dominique Robyns, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Christian VOEGELI, Gérant de classe B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la Coline, 92213 St Cloud, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

6. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088563/33.

(130109571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fides Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 122.924.

Le Bilan du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013088561/10.

(130109517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Fattal Hotels (GP) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 175.571.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales prenant effet en date du 27 février 2013 que Fattal Hotels Ltd (Israël), une limited company dont le siège social se situe au 3 Ammunition Hill, 67 023 Tel Aviv-Jaffa, Israël, immatriculée au registre des sociétés d'Israël sous le numéro 51-067881-6 a cédé l'ensemble des 100 (cent) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 200 (deux cent euros) chacune, à Fattal Hotels Holdco 1 SCS, une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B175703.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013088560/17.

(130109900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Eurocap Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 162.618.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 25 juin 2013 à 13h30 tenue au siège social de la société à Weiswampach.

1. Démission du président:

L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Monsieur José FALLEAU, adresse privée ou professionnelle 28, Gruuss Strooss à L-9991 Weiswampach de son poste de président.

2. Démission d'administrateurs:

L'Assemblée Générale accepte la démission de:

- Monsieur François HENQUET, adresse privée ou professionnelle, 24, rue Boileau à B-4031 Angleur de son poste d'administrateur.;

- Monsieur José FALLEAU, adresse privée ou professionnelle 28, Gruuss Strooss à L-9991 Weiswampach de son poste d'administrateur;

- Monsieur Didier RASP, adresse privée ou professionnelle 12, rue des Tulipes à F-77420 Champs sur Marne de son poste d'administrateur.

3. Nomination d'un administrateur unique:

Par la suite, l'ensemble des membres qui constitue l'Assemblée décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur François CORDERO PEREZ, né le 06 février 1964 à Liège, Belgique, domicilié rue de l'Estampage 2 à B-4340 Awans.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30 après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Référence de publication: 2013088556/27.

(130109902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Financière Daunou 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 109.140.

—
Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 3 juin 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation, avec effet au 15 avril 2013, de la démission de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur de catégorie B;

2. Nomination, avec effet immédiat, au mandat d'Administrateur de catégorie B de Emmanuel Mougeolle, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

3. Acceptation, avec effet immédiat, de la démission de Michel PARIS, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, de son mandat d'Administrateur de catégorie A;

4. Nomination, avec effet immédiat, au mandat d'Administrateur de catégorie A de Olivier de Vregille, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

5. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat des administrateurs suivants:

- Stéphane ROUSSILHE, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Laurent RIVOIRE, Administrateur de catégorie A, avec adresse professionnelle au 232, Rue de Rivoli, 75001 Paris, France;

- Eric KEFF, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la coline, 92213 St Cloud, France;

- Dominique Robyns, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Christian VOEGELI, Administrateur de catégorie B, avec adresse professionnelle au 220, Bureaux de la coline, 92213 St Cloud, France;

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014;

6. Renouvellement, avec effet immédiat, du mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers S.à r.l., avec siège social au 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013088562/36.

(130109601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Flexa Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 146.112.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 26 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Marc Koeune

- Jean-Yves Nicolas

- Sébastien Gravière

- Michael Zianveni

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.A R.L.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013088587/18.

(130109450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

European Art Tour S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 3-11, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 148.903.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2012

L'Assemblée accepte la démission de M. Jean-François PICAUD de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet au 31 mai 2012.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue extraordinairement du 30 avril 2013

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de ratifier la nomination au poste d'administrateur de la Société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «E.Art.T. Licensing» ayant son siège social 5, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.593, ayant pour représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission en vertu de l'article 51bis de la loi du 10 août 1915, Monsieur Frédéric DEFLORENNE, expert-comptable, demeurant professionnellement au 30, Dernier Sol, L-2543 Luxembourg, né à Charleroi (Belgique) le 4 octobre 1973, qui terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir lors de l'assemblée général qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013088557/22.

(130109187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Financière PNR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.
R.C.S. Luxembourg B 178.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of June.

Before Us Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr. Philippe Servant, born on March 20th, 1958, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

2. Mr. Nicolas Servant, born on September 25th, 1984, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg; and

3. Mr. Romain Servant, born on December 25th, 1988, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

here represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies established on June 21, 2013.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of three shareholders, subscriber of all the shares. The Company may at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of indebtedness of or ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such indebtedness or ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit,

trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of "Financière PNR S.à r.l."

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents of Euro (EUR 0.10) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value or par value as the case maybe, is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or willful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters

covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Article 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.

Subscription - Payment

All the one hundred twenty-five thousand (125,000) shares with a nominal value of ten cents of Euro (EUR 0.10) each, have been subscribed and fully paid up as follows:

1. Mr. Philippe Servant, prenamed, subscribed to sixty-one thousand, two hundred and fifty (61,250) shares with a nominal value of ten cents of Euro (EUR 0.10) each and fully paid them up by a payment in cash amounting to six thousand, one hundred and twenty-five Euro (Euro 6,125.-);

2. Mr. Nicolas Servant, prenamed, subscribed to thirty-one thousand, eight hundred and seventy-five (31,875) shares with a nominal value of ten cents of Euro (EUR 0.10) each and fully paid them up by a payment in cash amounting to three thousand, one hundred and eighty-seven Euro and fifty cents (EUR 3,187.50);

3. Mr. Romain Servant, prenamed, subscribed to thirty-one thousand, eight hundred and seventy-five (31,875) shares with a nominal value of ten cents of Euro (EUR 0.10) and fully paid them up by a payment in cash amounting to three thousand, one hundred and eighty-seven Euro and fifty cents (EUR 3,187.50);

All the shares have been fully paid in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (€ 1.100.-).

Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

1. Determine the number of managers at three (3).

2. Appoint the following persons as Company's managers:

- Mr. Philippe Servant, born on March 20th, 1958, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

- Mr. Nicolas Servant, born on September 25th, 1984, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg; and

- Mr. Romain Servant, born on December 25th, 1988, in Béziers, France, having his professional address at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing parties, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. M. Philippe Servant, né le 20 mars 1958 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

2. M. Nicolas Servant, né le 25 septembre 1984 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg; et

3. M. Romain Servant, né le 25 décembre 1988 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg,

représentés par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données le 21 juin 2013.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement trois associés, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non.

La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «Financière PNR S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Article 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale ou au pair, selon le cas, seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Néanmoins, une décision ne pourra être prise par écrit seulement en présence de raisons exceptionnelles qui devront être expliquées dans le contenu même des résolutions.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre

part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,

- Ces comptes intermédiaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune, ont été souscrites et libérées comme suit:

1. M. Philippe Servant, préqualifié, a souscrit à soixante-et-un mille deux cent cinquante (61.250) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune, et les a entièrement libérées par un versement en espèces de six mille cent vingt-cinq Euros (6.125,- EUR);

2. M. Nicolas Servant, préqualifié, a souscrit à trente-et-un mille huit cent soixante-quinze (31.875) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune, et les a entièrement libérées par un versement en espèces de trois mille cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (3.187,50 EUR);

3. M. Romain Servant, préqualifié, a souscrit à trente-et-un mille huit cent soixante-quinze (31.875) parts sociales d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (0,10 EUR) chacune, et les a entièrement libérées par un versement en espèces de trois mille cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante centimes (3.187,50 EUR);

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les montants des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombent à la Société et sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent à mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérant à trois (3).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- M. Philippe Servant, né le 20 mars 1958 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg;

- M. Nicolas Servant, né le 25 septembre 1984 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg; et

- M. Romain Servant, né le 25 décembre 1988 à Béziers, France, ayant son adresse professionnelle au 90 Rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 90 Rue de Cessange, L-1320, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 juin 2013. Relation: ECH/2013/1197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1er juillet 2013.

Référence de publication: 2013088564/526.

(130109442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2013.

ABI CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.381.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 Juin 2013 que la personne suivante est nommée administrateur de la société, le mandat prenant fin après l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels 2015

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mandat d'administrateur Pascal Peigneux est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice 2015.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2013085293/16.

(130105131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Rowling Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 104.570.

—
Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 10 juin 2013, la décision prise par le Conseil d'Administration du 12 novembre 2012 de coopter Monsieur Ronald CHAMIELEC au poste d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Alan DUNDON démissionnaire, a été ratifiée.

Lors de cette même assemblée générale, la décision prise par le Conseil d'Administration du 13 novembre 2012 de coopter Madame Stéphanie STACCHINI au poste d'Administrateur de la société, en remplacement de Madame Géraldine SCHMIT démissionnaire, a été ratifiée.

Par ailleurs, lors de cette assemblée générale, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Madame Hélène SCHORR, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Monsieur Geoffrey HUPKENS, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions administrateurs, en remplacement de Monsieur Christophe DAVEZAC, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Monsieur Ronald CHAMIELEC, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et Madame Stéphanie STACCHINI, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, démissionnaires.

De plus, lors de cette même assemblée générale la société AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société READ S.à.r.l., 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

Par ailleurs, il résulte de cette assemblée générale que le siège social de la société a été transféré du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 27.06.2013.

Pour: ROWLING INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Geoffrey Hupkens / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013085956/30.

(130105520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Silexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 165.689.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085113/9.

(130105002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Tapis Persan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 178.186.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und dreizehn, am sechsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg,

Ist erschienen:

Herr Daniel BIELA, Kaufmann, geboren am 4 Juli 1980 in Hannover (Deutschland), wohnhaft in L-1510 Luxembourg, 56, avenue de la Faïencerie,

hier vertreten durch Frau Laure SINESI, berufsansässig in L-1511 Luxembourg, 121, Avenue de la Faïencerie, aufgrund von einer Vollmacht, ausgestellt am 28. Mai 2013 in Luxembourg.

Diese Vollmacht bleibt nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Komparent, vertreten wie eingangs erwähnt, erklärt, dass er eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet hat, deren Satzung er wie folgt festgelegt hat:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den geltenden Gesetzen und insbesondere dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Gesellschaft nimmt die Firmenbezeichnung «Tapis Persan S.à r.l.» an.

Art. 3. Gegenstand der Gesellschaft ist der Teppichhandel, der Kauf und Verkauf, im Gross- und Kleinhandel von Teppichen, Kunstwerken und Dekorationsartikel.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Ettelbruck. Er kann in irgendeine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg durch einfachen Beschluss der Teilhaber verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann nach Entscheidung den Teilhaber verlagert werden

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Natur stattfinden oder nahe bevorstehen, welche die normale Tätigkeit am Gesellschaftssitz oder die unbeschwerter Kommunikation dieses Gesellschaftssitzes mit dem Ausland gefährden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur vollständigen Beendigung der aussergewöhnlichen Umstände ins Ausland verlegt werden. Ein solcher Beschluss hat keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft. Die Mitteilung über die Sitzverlegung erfolgt und wird Drittpersonen durch das Organ der Gesellschaft übermittelt, welches sich unter den gegebenen Umständen hierzu am besten eignet.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert Euros (EUR 12.500.-), aufgeteilt in fünf hundert (500) Anteile von je fünf und zwanzig Euros (EUR 25.-).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinne von Artikel 179 (2) des abgeänderten Gesetzes über die Handelsgesellschaften; in diesem Fall sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 dieses Gesetzes anzuwenden, d.h. jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft muss schriftlich festgehalten werden und die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber sind nicht anwendbar.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie vernichtet werden und das Kapital verhältnismäßig herabgesetzt wird.

Art. 7. Die Anteile sind unteilbar gegenüber der Gesellschaft, die für jeden Anteil nur einen einzigen Eigentümer anerkennt. Falls mehrere Personen einen Anteil besitzen, kann die Gesellschaft die Ausübung der entsprechenden Rechte in der Schwebe halten, bis eine Person bestimmt ist, welche ihr gegenüber Eigentümer des Anteils ist. Ebenso verhält es sich bei einem Konflikt zwischen dem Niessbrauchberechtigten und dem "nackten" Eigentümer oder zwischen dem durch Pfand gesicherten Gläubiger und Schuldner. Die Stimmrechte der mit dem Niessbrauch belasteten Anteile werden jedoch nur vom Niessbrauchberechtigten ausgeübt.

Art. 8. Die Abtretung von Anteilen unter Lebenden an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten.

Die Abtretung von Anteilen von Todes wegen an Teilhaber und an Nichtteilhaber unterliegt der anlässlich einer Generalversammlung erteilten Genehmigung der Teilhaber, welche mindestens drei Viertel des Kapitals vertreten, welches den überlebenden Teilhabern gehört.

Diese Genehmigung ist nicht erforderlich, wenn die Anteile an pflichtteilsberechtigten Erben oder an den überlebenden Gatten übertragen werden.

Falls die Genehmigung in der einen oder anderen Hypothese verweigert wird, haben die verbleibenden Teilhaber ein Vorkaufsrecht im Verhältnis zu ihrer Beteiligung am verbleibenden Kapital.

Das von einem oder mehreren Teilhabern nicht ausgeübte Vorkaufsrecht geht proportional an die anderen Teilhaber über. Es muss innerhalb einer Frist von drei Monaten ab Verweigerung der Genehmigung ausgeübt werden. Das Nichtausüben des Vorkaufsrechts zieht automatisch die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages nach sich.

Art. 9. Ausser seiner Gesellschaftseinlage kann jeder Teilhaber, mit der vorherigen Zustimmung der anderen Teilhaber, der Gesellschaft persönliche Kreditzuschüsse in Kontokorrent gewähren. Diese Kreditzuschüsse werden auf ein spezielles Kontokorrent zwischen dem kreditgebenden Teilhaber und der Gesellschaft verbucht. Sie tragen Zinsen zu einem Satz welcher von der Generalversammlung der Teilhaber mit zweidrittel Mehrheit festgelegt wird. Diese Zinsen werden als allgemeine Geschäftskosten der Gesellschaft verbucht.

Kreditzuschüsse, die von einem Teilhaber in der in diesem Artikel bestimmten Form gegeben werden, sind nicht als zusätzliche Gesellschaftseinlage zu betrachten, und der Teilhaber wird für diesen Betrag nebst Zinsen als Gläubiger der Gesellschaft anerkannt.

Art. 10. Die Gesellschaft wird nicht beendet durch das Ableben, die Unmündigkeitserklärung, den Konkurs oder die Zahlungsunfähigkeitserklärung eines Teilhabers. Im Falle des Ablebens eines Teilhabers wird die Gesellschaft zwischen den überlebenden Teilhabern und den gesetzlichen Erben fortgesetzt.

Art. 11. Es ist den Gläubigern, den Rechtsnachfolgern und den Erben der Teilhaber untersagt, die Aktiva und Dokumente der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer versiegeln zu lassen oder sich irgendwie in die Verwaltungshandlungen einzumischen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Gesellschaftsinventare stützen.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geleitet und verwaltet, welche Teilhaber oder Nichtteilhaber sein können. Die Befugnisse eines Geschäftsführers werden während seiner Ernennung durch die Generalversammlung bestimmt. Das Geschäftsführungsmandat wird ihm bis zur Abberufung durch die Generalversammlung, welche mehrheitlich berät, anvertraut.

Der oder die Geschäftsführer haben die ausgedehntesten Befugnisse, um die Geschäfte der Gesellschaft durchzuführen und um die Gesellschaft gerichtlich oder aussergerichtlich zu vertreten.

Der oder die Geschäftsführer können Prokuristen der Gesellschaft ernennen, welche die Gesellschaft mit ihrer alleinigen Unterschrift vertreten können, aber nur in denjenigen Grenzen, welche in der Prokura bestimmt werden müssen.

Art. 13. In der Ausübung seiner Tätigkeit verpflichtet sich kein Geschäftsführer persönlich bezüglich der ordnungsgemäss im Namen der Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen; als einfacher Mandatar ist er nur für die Ausübung seines Mandates verantwortlich.

Art. 14. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig getroffen, wenn sie von den Teilhabern, welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen werden. Beschlüsse über eine Satzungsänderung jedoch dürfen nur von der Mehrheit der Teilhaber getroffen werden, welche drei Viertel des Kapitals vertreten.

Wenn die Gesellschaft nur ein Teilhaber hat, werden die Befugnisse, die durch das Gesetz oder die Satzung der Hauptversammlung erteilt, durch den alleinigen Teilhaber ausgeübt.

Die unter diesen Mächten übernommenen Beschlüsse des alleinigen Teilhabers werden schriftlich festgehalten.

Ebenso sind Verträge zwischen der alleinigen Teilhaber und die von ihm vertretene Gesellschaft schriftlich festzuhalten. Diese Bestimmung ist nicht auf laufende Geschäfte anwendbar, die unter normalen Bedingungen abgeschlossen werden.

Zwischendividende können unter folgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

- eine Zwischenbilanz ist auf halb- oder vierteljährlicher Basis zu erstellen,
- die Zwischenbilanz muss genügende Gewinne, einschließlich vorgetragener Gewinne ausweisen,

- den Beschluss Zwischendividende auszuzahlen nimmt eine außerordentliche Generalversammlung der Teilhaber.

Art. 15. Das Geschäftsjahr läuft vom ersten Januar bis zum einunddreißigsten Dezember.

Art. 16. Jedes Jahr zum 31. Dezember wird die Geschäftsführung einen Jahresabschluss erstellen und ihn den Teilhabern unterbreiten.

Art. 17. Jeder Teilhaber darf den Jahresabschluss am Sitz der Gesellschaft während den 15 Tagen vor seiner Annahme einsehen.

Art. 18. Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten, der Sozialabgaben, der Abschreibungen und der Rückstellungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist. Der Saldo steht zur freien Verfügung der Teilhaber.

Art. 19. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft aus welchem Grund auch immer, wird die Liquidierung durch die Geschäftsführung oder jede andere von den Teilhabern bestimmte Person durchgeführt.

Wenn die Liquidierung der Gesellschaft beendet ist, werden die Aktiva der Gesellschaft unter die Teilhaber im Verhältnis der Anteile, welche sie halten, verteilt.

Etwaige Verluste werden in gleicher Weise aufgeteilt, ohne dass jedoch ein Teilhaber gehalten werden könnte, Zahlungen zu leisten, welche seine Geschäftseinlagen übersteigen.

Art. 20. Für alles, was nicht in dieser Satzung vorgesehen ist, beziehen sich die Teilhaber auf die geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Art. 21. Sämtliche Streitigkeiten, welche während der Liquidation der Gesellschaft, sei es zwischen den Teilhabern selbst, sei es zwischen dem oder den Geschäftsführern und der Gesellschaft entstehen, werden, soweit es sich um die Gesellschaftsangelegenheiten handelt, durch Schiedsgericht entsprechend der Zivilprozessordnung entschieden.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr wird heute beginnen und wird am 31. Dezember 2013 enden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000).

Zeichnung und Einzahlung der Anteile

Alle Anteile wurden durch den Komparenten Herr Daniel BIELA, vorgeannt, gezeichnet und in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünf hundert Euros (EUR 12.500.-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Der alleinige Gesellschafter, ordnungsgemäss vertreten und das gesamte Kapital vertritt, hat sofort nach der Gründung der Gesellschaft folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Herr Daniel BIELA, Kaufmann, geboren am 4. Juli 1980 in Hannover (Deutschland), wohnhaft in L-1510 Luxembourg, 56, avenue de la Faiencerie, wird zum Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit ernannt. Er hat die Befugnis die Gesellschaft durch seine einzelne Unterschrift zu verpflichten.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-9050 Ettelbruck, 31, Grand-rue.

Worauhin diese notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem zu Beginn erwähnten Tag erstellt wurde.

Nachdem die Urkunde dem Bevollmächtigten vorgelesen worden war, wurde sie von diesem und dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: Laure SINESI, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.

Référence de publication: 2013085153/153.

(130104055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 125.968.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013085115/10.

(130104540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sirius Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 78.704.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085117/9.

(130105122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sogemark S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.312.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 décembre 1995, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 100 du 27 février 1996.
- Statuts modifiés suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°5 du 4 janvier 2010.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 20 février 2013 que les mandats des membres du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de six ans, à savoir:

- aux postes d'administrateurs:

- * M. Nello LAVIO, expert-comptable, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, 4, Via V. d'Alberti.
- * M. Nello LAVIO, dont le mandat est renouvelé, conserve son poste de président et d'administrateur-délégué.
- * Mme Silvia LAVIO-SCHNEIDER, employée privée, demeurant professionnellement à CH-6830 CHIASSO, 4, Via V. d'Alberti.
- * Mme Mara DE BIASI, employée privée, demeurant professionnellement CH-6830 CHIASSO, 4, Via V. d'Alberti.

- au poste de commissaire aux comptes:

- * JPCA LIMITED S.A., avec siège social à GB-SE16 2XB LONDRES, 17, City Business Centre, Lower Road.

Tous ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Pour la société SOGEMARK S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013085127/26.

(130104957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Shepherd Capital GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 151.245.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085109/9.

(130104435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Société des Ateliers Nic. Olinger S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 11, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 18.760.

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOCIETE DES ATELIERS Nic. OLINGER S.A.", établie et ayant son siège social à L-Foetz, Zone Industrielle, constituée sous la dénomination «SOCIETE DES ANCIENS ATELIERS Nic. OLINGER PARTICIPATION S.A.» aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 octobre 1981, publié au Mémorial C numéro 5 du 11 janvier 1982, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18.760.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Martine WEI-NANDY, notaire de résidence à Clervaux, en date du 28 novembre 2005, publié au Mémorial C numéro 484 du 7 mars 2006.

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Monsieur Marcel COLBACH, demeurant à L-7650 Heffingen, 14A, Beezebierg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Michèle SENSI-BERGAMI, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Marc WOLFF, demeurant à L-3347 Leudelange, 1B, rue de Cessange.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX (1.222) actions, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 152.750.-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Restera pareillement annexée aux présentes la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera soumise avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Précision sur l'adresse complète du siège social de la société.

2.- Augmentation du capital social de la société d'un montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 152.750.-) à UN MILLION CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.052.750.-) par la création et l'émission de SEPT MILLE DEUX CENTS (7.200) actions nominatives nouvelles à souscrire et à libérer intégralement par l'actionnaire unique existant, par un apport en numéraire.

3.- Introduction d'un capital autorisé au montant de UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.352.750.-).

4.- Modification subséquente de l'article 3 des statuts.

5.- Modification de l'article 2 des statuts par l'ajout d'un alinéa à l'objet social de la société.

6.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de remplacer l'adresse du siège social de la société «Zone Industrielle L-Foetz» par l'adresse complète suivante «11, rue du Commerce à L-3895 Foetz».

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) pour le porter de son montant actuel de CENT CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 152.750.-) à UN MILLION CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.052.750.-) par la création et l'émission de SEPT MILLE DEUX CENTS (7.200) actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-), donnant les mêmes droits et avantages que les actions anciennes à souscrire et à libérer entièrement par l'actionnaire unique existant, moyennant un apport en numéraire.

La preuve de l'augmentation de capital au montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) a été prouvée au notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide l'instauration d'un capital autorisé dans la société.

Quatrième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 3 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social de la société est fixé à UN MILLION CINQUANTE-DEUX MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 1.052.750.-), divisé en HUIT MILLE QUATRE CENT VINGT-DEUX (8.422) actions d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.

Toute action est indivisible: la société ne reconnaît quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires qu'un seul propriétaire pour chaque titre. Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société a un droit de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.352.750.- (un million trois cent cinquante-deux mille sept cent cinquante Euros) représenté par 10.822 (dix mille huit cent vingt-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 125.- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide l'ajout d'un alinéa à l'objet social de la société, de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier de constructions métalliques et de serrurerie.

La société peut également, construire, acquérir, prendre et donner à bail ou gérer toutes usines, installations, exploitations, magasins ou dépôts, demander, acheter, céder ou exploiter, tous brevets ou licences, construire, acheter, vendre, prendre et donner en location, tout matériel ou appareil, cette énumération étant énonciative et non limitative.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières se rapportant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tous objets similaires.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 2.400.- Eur.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: COLBACH, SENSI-BERGAMI, WOLFF, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/06/2013. Relation: EAC/2013/8070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013085125/114.

(130104610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Spanier & Wiedemann S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 21, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.535.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013085137/9.

(130104835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Sotraco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 51.981.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013085135/10.

(130104551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

May Be S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 93.509.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale, réunie extraordinairement à Luxembourg le 28 décembre 2012 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. «L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Jacques GEOFFROY, courtier en assurances, né le 26 décembre 1950 à Pavillon sous Bois, demeurant à 7 rue du poteau des 3 seigneurs, F-78120 RAMBOUILLET.

Le mandat de l'administrateur ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année de l'année 2018.»

2. «L'Assemblée décide de renouveler le mandat de l'administratrice, Madame Brigitte REY épouse POVEDA, employée privée, née le 3 janvier 1969 à Valence, demeurant, 12 rue NEY à F-69006 LYON.

Le mandat de l'administratrice ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.»

3. «L'Assemblée décide de renouveler Monsieur Jean-Jacques GEOFFROY, né le 26 décembre 1950 à Pavillon sous Bois, demeurant à 7 rue du poteau des 3 seigneurs, F-78120 RAMBOUILLET, au mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière.

Au regard de son mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière, Monsieur Jean-Jacques GEOFFROY, a le pouvoir d'engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Le mandat d'administrateur délégué à la gestion journalière de Monsieur Jean Jacques GEOFFROY ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2018.»

Pour extrait conforme

Maître Karine BICARD

Le Président

Référence de publication: 2013085799/29.

(130105816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Boduhura Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 91.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BODUHURA RESORT S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084558/11.

(130105097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Celio Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 178.212.

STATUTS

L'an deux mil treize, le treizième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

La Société CELIO INTERNATIONAL S.A., une société anonyme constituée et régie par le droit belge, ayant son siège social au 8/2, place Marcel Broodthaers, 1060 Bruxelles, Belgique, inscrite au Banque-Carrefour des Entreprises en Belgique sous le numéro BE 0880.793.256,

ici représentée par Me Tanja Blankenburg, avocat à la cour (Rechtsanwältin), résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 juin 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Celio Luxembourg S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet, en Luxembourg et à l'étranger, tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication, la transformation et le transport de toutes marchandises et de tous produits, entre autres ceux liés directement ou indirectement au prêt-à-porter et à la mode vestimentaire en général. Elle pourra dans ce cadre acquérir, vendre, gérer et exploiter, directement ou sous la forme de franchise, tout magasin et point de vente.

3.2. La Société peut agir pour son compte, par commission, comme intermédiaire ou comme représentant. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle

de quelque nature ou origine que ce soit. Elle peut accepter tout mandat de gestion et d'administration dans toute société et association quelconque et se porter caution pour autrui.

3.3. La Société pourra en outre acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences ou des sous-licences de ces droits, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et soustraire la gestion et le développement de ces droits, incluant tous brevets, marques et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet. La Société pourra prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, sous-licences, marques de service, savoir-faire, informations confidentielles et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et droits similaires contre les violations, les utilisations non autorisées et les violations par des tiers. La Société pourra par ailleurs fournir, directement ou indirectement, la transmission d'un savoir-faire, des services de conseil en développement ainsi que tous services opérationnels, assurer la promotion, la représentation et toutes opérations de cette nature.

3.4. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.5. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.6. La Société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconque, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet, et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, vendre ou acheter, prendre en location, louer et échanger tous biens mobiliers et immobiliers, prendre, obtenir, agréer, acquérir, céder, toutes marques de fabrique, brevets d'invention et licences et effectuer des placements en valeurs immobilières. La Société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à, directement ou indirectement, favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières, à faciliter l'écoulement de ses produits ou constituant pour elle une source ou un débouché.

4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat.

7.2. Les gérants sont révocables ad nutum.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s). En outre, la gestion journalière pourra être déléguée par l'assemblée générale des associés à un gérant ou agent, associés ou non, qui pourra engager la Société par sa signature individuelle.

9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier février de chaque année et se termine le trente et un janvier de l'année suivante.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 janvier 2014.

Souscription - Libération

La Société CELIO INTERNATIONAL S.A., préqualifiée, représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les 100 parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500 est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900.-EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marc Grosman, demeurant professionnellement au 8/2, Place Marcel Broodthaers, B-1060 Bruxelles.

2. Le siège social de la Société est établi à:

L-2530 Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Blankenburg, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27722. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

Référence de publication: 2013084577/205.

(130104762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Brasserie A l'Abri, s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3850 Schifflange, 46, avenue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 78.039.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013084565/10.

(130104805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Brasserie du Parc S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 50, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 140.364.

L'an deux mille treize, le vingt-quatre juin.

L'associé unique décide du transfert de siège social du 26, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, au 50, rue Glesener L - 1630 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Pour Brasserie du Parc S.à r.l, Société à responsabilité limitée

Jean-Claude SCHWARTZ

Associé unique

Référence de publication: 2013084566/14.

(130104420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

CEREP Redcliffe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.084,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.597.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 18 juin 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- de nommer M. Guy Harles, avocat, né le 04 mai 1955 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 14, rue de Luxembourg, 8077 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. Damien Renonnet, directeur associé, né le 07 mai 1977 à Verviers, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, 1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- de nommer M. David Pearson, directeur général, né le 13 décembre 1968 à Washington D.C., Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée; et

- de nommer M. Robert Konigsberg, directeur général, né le 25 mars 1969 à New Mexico, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue NW, Suite 220 South, Washington DC 20004-2505, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, au 18 juin 2013, constitué des personnes suivantes:

- CEREP Management S.à r.l.;

- M. Guy Harles;

- M. Damien Renonnet;

- M. David Pearson; et

- M. Robert Konigsberg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2013.

Référence de publication: 2013084602/30.

(130104499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

BSN medical Luxembourg Finance Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 169.995.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 février 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 mars 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013084567/13.

(130104688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

BHR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013084554/10.

(130104438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

BNP Paribas, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 23.968.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 de BNP PARIBAS SA ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Nicolas DESCHAMPS / YVAN JUCHEM.

Référence de publication: 2013084557/11.

(130105130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Interactive Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 54.023.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 19 juin 2013 à 9.30 heures à Luxembourg

Résolutions:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs Monsieur Joseph WINANDY et Monsieur David GILLARD et de nommer la société JALYNE S.A, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de la société EURAUDIT SARL au poste de Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les Comptes Annuels arrêtés au 31.12.2013.

Certifiée Conforme

JALYNE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013084815/20.

(130104304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

IGLS Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2BIS, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 65.743.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2013

La cooptation par le Conseil d'Administration en date du 26 novembre 2012, de Madame Andrea GNÄGLI, directrice d'hôtel, née le 18 juillet 1969 à Zürich demeurant Archenweg 4, A-6114 KOLSASS comme administrateur en remplacement de Madame Eliane IRTHUM, administrateur démissionnaire, est ratifiée. Elle terminera le mandat de Madame Eliane IRTHUM venant à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016

Pour extrait conforme et sincère

IGLS INVEST S.A. SPF

Référence de publication: 2013084807/14.

(130104655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

IAV Internationale Aufzugmontage AG, Société Anonyme.

Siège social: L-3394 Roeser, 33A, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 161.529.

—
Bericht der Au erordentlichen Generalversammlung vom 11.06.2013

Die Generalversammlung bekennt sich als rechtmäßig einberufen und fähig, rechtsgültig über die vorliegenden Punkte der Tagesordnung zu beraten und zu beschließen.

Die Generalversammlung hat einstimmig folgende Änderungen bekundet und Beschlüsse gefasst:

1. Herr Hans-Peter FRANCK, wohnhaft zu D-74193 Stetten, Keltergasse 42 tritt als Kommissar zurück.

2. Herr Ulf Roland RÜCKERT, wohnhaft zu CH-6430 Schwyz, Schmittemattstrasse 11 wird zum Kommissar ernannt bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2019.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt die Vorsitzende die Versammlung auf.

Frau Gabrielle HAUSMANN.

Référence de publication: 2013084805/16.

(130104633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Larry Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 159.506.

—
Changement suivant le contrat de cession de parts du 18 juin 2013:

- Ancienne situation associée:

Larry Holdco S.à r.l.: 500 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Larry I Targetco (Berlin) GmbH,	474
avec siège social à D-41061 Mönchengladbach (Allemagne), c/o Vitus GmbH, Goebenstrasse, 4, enregistrée auprès du «H.G.R. Amtsgericht Berlin (Charlottenburg)» sous le numéro HRB 145420	
Larry Residential Equities (Berlin) S.à r.l.,	26
avec siège social à L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B176862	
Total	500

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour Larry Berlin I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013084879/24.

(130104531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Ivaldi Alpha SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 154.204.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2013.

Pour le compte de IVALDI ALPHA SICAV-FIS
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013084802/12.

(130104846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Ivaldi Master SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 154.325.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 27 juin 2013.

Pour le compte de IVALDI MASTER SICAV-FIS
Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2013084803/12.

(130104845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Ivanhoe BEI Zhangjiang Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 171.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2013.

TMF Luxembourg S.A.
Signature

Référence de publication: 2013084804/12.

(130104318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Simeda, Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang.
R.C.S. Luxembourg B 125.968.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle, tenue extraordinairement en date du 6 juin 2013

Il a été décidé à l'unanimité des voix:

de renouveler pour un nouveau terme d'un an le mandat du Commissaire, la société à responsabilité limitée «Interaudit S.à r.l.», avec siège social à L-1511 Luxembourg, Avenue de la Faïencerie 119, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B 101.169. Son mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 28 juin 2013.

Pour SIMEDA S.A.
Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013086006/18.

(130106218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Siemens, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 4.745.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 juin 2013 que les décisions suivantes ont été prises:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission en tant qu'administrateur de monsieur Otmar Schmitt, de nationalité allemande, ayant son domicile à 82223 Eichenau b. München (Allemagne), in Birkenhain 4 et ce à partir du 17 juin 2013.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer par cooptation M. Rolf Renz, de nationalité suisse, ayant son domicile à 8810 Horgen (Suisse), Kummrütistrasse 92, en qualité d'administrateur et ce pour une période débutant le 17 juin 2013 pour se terminer à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui procédera à la nomination définitive. Monsieur Renz a déclaré élire domicile à l'adresse du siège social de Siemens SA quant à toutes les notifications et toute correspondance qui directement ou indirectement concerne l'exercice de son mandat d'administrateur. M. Renz a enfin déclaré d'accepter ce mandat.

Le Conseil d'Administration rappelle que le pouvoir de représentation est réglé comme suit à l'article 16 des statuts:

16.1 La société est valablement représentée à l'égard des tiers:

a) d'une manière générale (c'est-à-dire dans tous les actes et en droit): par la signature conjointe de deux administrateurs, et ce, sans préjudice de l'article 16.1 d);

b) sans préjudice au pouvoir de représentation qui précède et dans les limites des pouvoirs légalement transférables au comité de direction: soit par la signature conjointe de deux membres du comité de direction, soit par la signature conjointe d'un administrateur et d'un membre du comité de direction;

c) dans les actes relevant de la gestion journalière: soit par la signature conjointe de deux délégués à la gestion journalière, soit par la signature conjointe d'un délégué à la gestion journalière et d'un administrateur ou d'un administrateur délégué;

d) en justice et devant le Conseil d'Etat et pour autant qu'il s'agit de marchés publics: par la signature d'un seul administrateur.

16.2. Pour autant que de besoin, il est précisé que les pouvoirs de représentation impliquent le pouvoir de les subdéléguer à un ou plusieurs mandataires spéciaux qui engagent valablement la société dans les limites de leur mandat.

16.3. Nonobstant les dispositions de l'article 16.1 et 16.2, tous les pouvoirs liés au statut d'entreprise de sécurité en matière d'activités de sécurité prévues par la Loi susmentionnée (*) peuvent être délégués complètement et sans restrictions par le Conseil d'administration aux personnes indiquées par lui, pour autant et dans la mesure où les membres du Conseil d'administration ne remplissent pas les conditions en matière de formation dont question à l'article 15.1. Cette délégation de pouvoirs a pour conséquence que les personnes indiquées ont l'entière compétence de décision en ce qui concerne les activités de sécurité telles que stipulées dans la Loi susmentionnée et que ces personnes peuvent en droit et pour tous les actes qui concernent des affaires mentionnées dans ladite Loi agir seules et lier la société.

(*)Loi du 10 avril 1990 sur les entreprises de gardiennage, les entreprises de sécurité et les services internes de gardiennage.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société SIEMENS S.A.

Par mandat spécial

Référence de publication: 2013086003/44.

(130106158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Spirit Catalogue Parent, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 145.709.

—
Les comptes annuels au 05 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 26 Juin 2013.

Référence de publication: 2013085985/10.

(130105209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2013.

Omnicom Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 67.636.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré de L-1840 Luxembourg, 28 boulevard Joseph II à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, avec effet immédiat.

- Mesdames Catherine Calvi et Sylviane Courtois ont démissionnés de leurs postes d'administrateurs et ceci avec effet immédiat.

Sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une durée de six ans:

- Monsieur Thierry Hellers, administrateur de sociétés, né le 13.09.1968 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg, en remplacement de Monsieur Patrick Rochas, décédé.

- Monsieur Gernot Kos, administrateur de sociétés, né le 23.01.1970 à Eisenstadt (A) et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg.

- Monsieur Charles Altwies, administrateur de sociétés, né le 03.02.1969 à Luxembourg et demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg.

Est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une durée de six ans:

- G.T. Experts Comptables S.à. r.l., avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 en remplacement de Auditeurs Associés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2013.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2013090943/26.

(130110905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.

Even Germany S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 36.061,25.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.940.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 15 avril 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Fabien Wannier, avec adresse professionnelle au 11, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse, a été réélu Commissaire aux comptes, membre du Conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Chris Fillo, avec adresse professionnelle au 3110 Main Street, Ste 300, 90405 Santa Monica CA, Etats Unis d'Amérique, a été réélu Commissaire aux comptes, membre du Conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Pierangelo Bottinelli, avec adresse professionnelle au Imm. Victoria a/23, CH-3963 Crans Montana, a été élu Commissaire aux comptes, membre du Conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- Monsieur Michael Lévy, avec adresse professionnelle au 11, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse, a été élu Commissaire aux comptes, membre du Conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

- L'Assemblée prend acte de la fin du mandat de Monsieur Stephan Wörnle, avec adresse professionnelle au 11, Cours de Rive, CH-1204 Genève, Suisse, en tant que Commissaire aux comptes, membre du Conseil de surveillance.

- PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg a été réélu réviseur d'entreprises agréé de la société. Son mandat est reconduit jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013091487/28.

(130112533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Fimassi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 59.555.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2013

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Lorenzo Dal Maso, dirigeant d'entreprise, demeurant à Montecchio Maggiore (Italie), président;
M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;
Mme Gabrielle Mingarelli, employée privée, demeurant au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 68, Rue de Koerich L-8437 Steinfort.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2013091509/24.

(130112540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Fulmin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 107.235.

—
Madame Cornelia METTLEN a remis sa démission, avec effet immédiat, de son mandat d'administrateur de catégorie B de la société FULMIN INVESTMENTS S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.235 (la «Société»).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 05 juillet 2013.

Référence de publication: 2013091524/13.

(130112590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2013.

Materis Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 85.644.925,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 115.396.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013, que M. Patrick Tanguy, né le 3 novembre 1960 à La Tronche, France, avec adresse professionnelle au 89, rue Taitbout, F-75009 Paris, a été nommé gérant de la Société avec effet au 28 mai 2013, pour une durée indéterminée, en remplacement de M. Stéphane Bacquaert, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Pour Materis Parent S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013090826/17.

(130110624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2013.
